

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, médico-sociale et culturelle

Séance du 9 février 2023

Convocation du 3 février 2023

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-trois, le neuf février à 19 h 38, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le trois février se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, MM. Frédéric Guermann, Théophile Touny, Mmes Sakina Bohu, Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin, M. Numa Isnard

Etaient représentés :

Mme Sabine Ngo Mahob par Mme Nadine Lacroix,
M. Emmanuel Goujon par Mme Florence Presson,
M. Konstantin Schallmoser par M. Philippe Laurent

Secrétaire de séance :

M. Théophile Touny

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 9 février 2023

OBJET : Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, médico-sociale et culturelle

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 30 janvier 2023,

Considérant qu'il convient de créer et supprimer des emplois dans les filières : administrative, technique, médico-sociale et culturelle,

Après en avoir délibéré, à la majorité (1 vote contre : M. Xavier Tamby)

DECIDE :

Article 1 : pour les besoins liés au recrutement et aux évolutions de carrière des agents, pour effet à compter du 1^{er} mars 2023 :

Dans la filière administrative :

- créer 2 postes de rédacteur.

Dans la filière technique :

- supprimer 2 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
- créer 2 postes d'adjoint technique.

Dans la filière médico-sociale :

- supprimer 1 poste de puéricultrice de classe normale,
- supprimer 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure,
- supprimer 1 poste d'agent social principal de 1^{ère} classe,
- créer 1 poste de puéricultrice hors classe,
- créer 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale,
- créer 1 poste d'agent social principal de 2^{ème} classe.

Dans la filière culturelle :

- supprimer 1 poste d'adjoint du patrimoine.

ADOpte le tableau des effectifs au 1^{er} mars 2023 tel que présenté en annexe 1 de la présente délibération.

PRECISE que les dépenses résultant de la présente délibération seront imputées sur les crédits inscrits aux budgets des exercices concernés chapitre 012.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



Milkyj Oued